

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO ASIE

Code ISIN : FR0007000351
Fonds Commun de Placement
FIA soumis au droit français
Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet FIA a pour classification AMF : Actions internationales

L'objectif est de maximiser, sur cinq ans, la performance par le biais d'une gestion discrétionnaire active en sélectionnant des actions de sociétés asiatiques admises sur un marché réglementé. L'indicateur sert de référence à posteriori.

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Asia Far East, dividendes nets réinvestis, en euro, non couvert. Il faut toutefois noter que la gestion du FIA n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra le cas échéant s'écarter sensiblement de cet indicateur de référence.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire.

Le FIA sera investi en actions sur les marchés asiatiques réglementés (Corée, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande). A long terme, les styles de gestion privilégiés sont les investissements en valeurs de rendement et en valeurs décotées (gestion «value»). Aucun secteur n'est structurellement privilégié mais certains choix ponctuels peuvent être réalisés selon les anticipations de la société de gestion. Pour la part investie en actions, le gérant sélectionne les sociétés dans lesquelles il investit selon la méthode « du choix de valeurs » (« stock picking ») ; il attache une importance particulière à la compréhension du métier, la qualité des dirigeants, la valorisation de la société. L'exposition au risque action sera comprise entre 0 % et 80 % de l'actif.

La part des OPCVM actions pourra atteindre 100% de l'actif du fonds, avec une exposition minimum de 20%.

A titre principal, le FIA sera investi, au minimum à 20 %, en OPCVM français ou européens coordonnés, spécialisés sur les marchés actions, asiatiques réglementés (Corée, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande).

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le FIA peut détenir à hauteur de 10 % de son actif des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats, de la zone euro.

Le fonds est exposé à un risque de change qui peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le fonds a opté pour la capitalisation des revenus.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Celle-ci est calculée, chaque jour, sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,

A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le FIA présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour Le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de taux : oui, dans la limite de 10%.

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe baissera. En raison de sa stratégie d'investissement, le FIA est soumis à un risque de taux très faible et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

Risque de change : il existe un risque de baisse des devises d'investissement ou d'exposition par rapport à la devise de référence du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

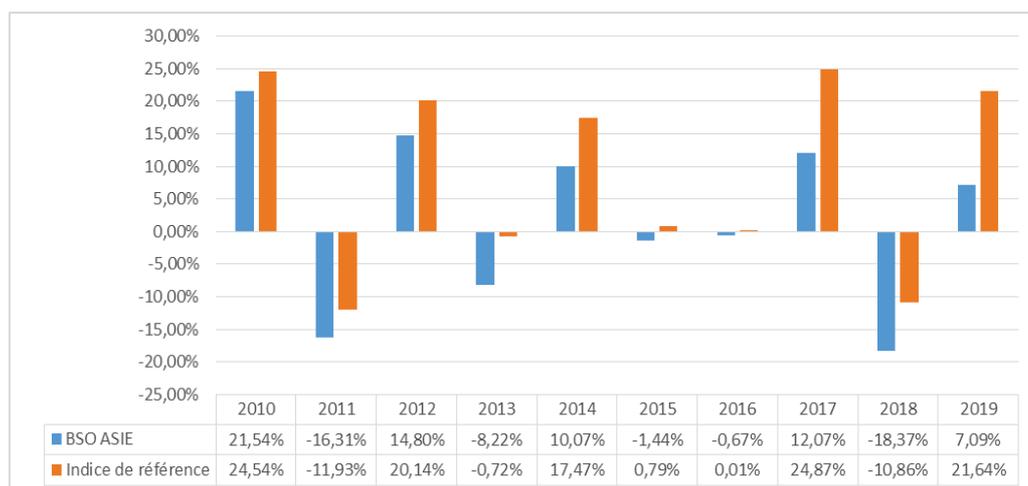
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2.00%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1.50%	
Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	3,08%	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais de gestion maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



Le FIA a été créé le 24/04/1996.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération

**Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 février 2020.**